



MUNICIPALITÉ
DE VÉTROZ

Budget 2013 : message du Conseil municipal au Conseil général

Madame la Présidente du Conseil général,
Mesdames les Conseillères générales,
Messieurs les Conseillers généraux,

Conformément aux dispositions de l'article 31 de la loi sur les communes ainsi que de l'article 7 du Règlement du Conseil général de Vétroz, nous avons l'honneur de soumettre à votre examen et à votre approbation le projet de budget 2013, tel qu'adopté par le Conseil municipal en séance ordinaire du 24 octobre 2012.

En guise de préambule, nous tenons à relever que la prévision a été établie sur la base d'une analyse minutieuse des comptes 2011, du budget 2012, de la situation intermédiaire des comptes 2012 ainsi que des besoins spécifiques liés à l'exercice à venir.

Le compte de fonctionnement, présentant un total de revenus de Fr. 16'236'900.-- et un total de charges (hors amortissements comptables) de Fr. 13'872'200.--, dégage une marge d'autofinancement (cash flow) arrêtée à Fr. 2'364'700.--, soit une diminution de 1.94 % par rapport au budget 2012.

Après enregistrement des amortissements ordinaires du patrimoine administratif (nature numéro 331), soit Fr. 3'879'700.--, calculés aux taux habituels et constants pratiqués par la Municipalité, le compte de fonctionnement clôture avec une insuffisance de revenus (soit le résultat net) de Fr. 1'515'000.--.

Le compte des investissements présente quant à lui des dépenses brutes de Fr. 15'377'500.-- couvertes à hauteur de Fr. 3'549'100.-- par des recettes. Les investissements nets se montent ainsi à Fr. 11'828'400.--. En faisant toutefois abstraction d'investissements à caractère extraordinaire, soit l'extension du Centre scolaires des Plantys (Fr. 7'258'000.--) et le projet de densification du centre du village (Fr. 2'913'000.--), le montant des investissements nets s'élève à Fr. 1'657'400.--. Ceci implique que ces derniers sont intégralement couverts par la marge d'autofinancement prévisionnelle et respecte la ligne fixée par l'Exécutif communal.

Pour une meilleure compréhension du budget 2013, il s'avère certainement utile de préciser ici les bases de calcul retenues par le Conseil municipal, à savoir notamment :

1. pour ce qui est des frais de personnel, l'Exécutif communal a décidé de ne point accorder de renchérissement en 2013,
2. au niveau des recettes, on notera une augmentation significative, soit Fr. 196'000.-- par rapport au budget 2012, des fonds de péréquation des ressources et des cas de rigueur.

3. les recettes fiscales ont quant à elles été déterminées comme suit :
 - 3.1.1. au vu du niveau actuel de l'indice suisse des prix à la consommation (159.9 en septembre 2012, base 100 en décembre 1982), le Conseil municipal a décidé de maintenir le taux d'indexation des revenus imposables à 160 %,
 - 3.1.2. le Conseil municipal propose également de maintenir le coefficient d'impôt actuellement en vigueur, soit 1.15,
 - 3.1.3. la simulation des recettes fiscales se base sur les statistiques issues de l'Etat du Valais ainsi que sur la modification de la Loi fiscale décidée par le Grand Conseil le 14 septembre 2012, laquelle devrait engendrer des allègements de l'ordre de 2%,
4. finalement, les pertes et bénéfices des comptes spéciaux liés aux égouts ainsi qu'à l'enlèvement des ordures ont été neutralisés et leurs résultats seront activés au bilan, démarche introduite lors du bouclage de l'exercice 2011.

Sachez bien que le budget 2013 est le fruit d'une longue réflexion et qu'il a été établi en tenant compte des réelles possibilités financières de la Municipalité, en veillant toutefois à favoriser des investissements jugés essentiels au bon fonctionnement de celle-ci, à savoir principalement les secteurs de l'éducation et de la petite enfance.

Aussi, au vu de ce qui précède, nous vous recommandons d'approuver le projet de budget 2013 qui vous est soumis.

En vous remerciant de votre précieuse collaboration, nous vous prions de croire, Madame la Présidente du Conseil général, Mesdames les Conseillères générales, Messieurs les Conseillers généraux, à l'assurance de notre parfaite considération.

POUR LE CONSEIL MUNICIPAL DE VETROZ



Le Président
Stéphane Germanier



Le Secrétaire
Laurent Seppey

Fait à Vétroz, le 23 novembre 2012 / LS